

## PREVENIR ET VIVRE AVEC LES INONDATIONS EN MONTAGNE

*Webinaire du lundi 2 décembre 2024 - Compte-rendu des échanges avec les participant.e.s*

### Webinaire sur les inondations en montagne

#### Questions, remarques et réponses données oralement

**Nicole TAGAND** : Qu'appelle t'on un cours d'eau "bien entretenu"? A contrario que se passe t'il si on laisse faire la nature?

**Bernard PATIN** : Quand on parle de cours d'eau entretenus, on fait référence au risque naturel, ce qui peut différer de l'appréciation d'un cours d'eau bien entretenu du point de vue naturaliste. Un cours d'eau entretenu n'est pas forcément celui qui présente la biodiversité la plus élevée ou qui va favoriser la biodiversité. Il faut trouver un équilibre pour chaque situation afin de réduire les risques pour l'aval tout en favorisant la biodiversité. Je pense qu'il n'y a pas de règle générale, il n'y a que des cas particuliers.

**Jérôme** : Un préfet a-t-il le pouvoir de modifier un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) ?

**Eric BURLET (SMIGIBA)** : Le préfet a effectivement le pouvoir de modifier un PPRN.

**Bernard PATIN** : Les PPRN sont dans les mains du Préfet. C'est lui qui décide de faire un PPRN sur une commune, c'est lui qui décide de le modifier, de l'actualiser éventuellement. Ce qui n'empêche pas les élus de demander à l'Etat d'élaborer des PPRN sur leur territoire communal. Mais c'est bien le Préfet qui a la main.

**Eric BURLET (SMIGIBA)** : Peu de collectivités ont une taxe GEMAPI à 40€, c'est souvent beaucoup moins !

**Alice BAOUR** : Ce choix est celui des collectivités.

**Bernard PATIN** : C'est vrai que les élus n'aiment pas beaucoup augmenter les impôts. Une taxe, c'est une sorte d'impôt, indirectement. C'est vrai que la plupart des collectivités, du moins celles qui l'ont instaurée, n'ont pas mis la taxe GEMAPI à 40 €, alors que c'est déjà nettement insuffisant.

**Christophe Canevet** : Comment peut on gérer les sports d'eau vive (rafting) avec ces types de protection (principes du barrage) ?

**Patrice MERIAUX** : La réponse à cette question est très variable selon le type d'ouvrage envisagé. Si on est en torrent et qu'il n'y a pas trop de sports d'eau vive si ce n'est peut-être la pratique du canyoning - mais ça ce pratique plutôt dans des torrents ou dans des systèmes plutôt de gorges avec un transport solide qui est plutôt exceptionnel. Dès lors qu'il s'agit d'un lit en tresse, la pratique de sports d'eau vive est très variable d'une année à l'autre et elle dépend plutôt des conditions que l'on rencontre d'une année sur l'autre avec l'apparition et la disparition des bras sur lesquels on peut faire du canoë-kayak par exemple. Donc la réponse à cette question dépend vraiment du type d'ouvrage mis en place. La politique n'est cependant pas au développement de la construction d'ouvrages. On va renforcer peut-être certains ouvrages, les rehausser paraît très délicat. Au cas par cas, on a toujours moyen de préserver une activité d'eau vive.

**Bernard PATIN** : Pour compléter ce qui vient d'être dit, je pense que les principaux obstacles à la pratique des sports d'eau vive dans nos montagnes sont les projets de microcentrales, qui sont des obstacles physiques à la descente des canoës et qui représentent aussi quelquefois des menaces lorsqu'il y a des ouvrages qui lâchent de manière un peu intempestive les eaux.

**Mireille PROVANSAL** : L'eau des crues est dangereuse, mais retenir les sédiments peut poser de graves problèmes de stabilité en aval : enfouissement des lits, déchaussement des piles de pont, recul des côtes.

**Hervé GASDON** : Cela dépend du type de cours d'eau. Si on prend par exemple les torrents avec les ouvrages de correction torrentielle, au moment de la crue, une partie des matériaux vont être stockés jusqu'à la pente d'équilibre et une partie plus réduite arrivera au niveau des enjeux qui sont en-dessous. Mais au fil du temps, les matériaux qui ont été stocké temporairement par les barrages de correction torrentielle vont être repris. Si je prends l'exemple du torrent de Boscodon, les études ont mis en avant le fait que sur une crue de 100 000 m<sup>3</sup> de matériaux, environ 80 % vont être stockés temporairement au niveau des ouvrages de correction torrentielle et seront après repris pour retrouver la pente d'équilibre de l'atterrissement d'ouvrage au fur et à mesure du temps. Ils finiront forcément dans le lac de Serre-Ponçon.

Par rapport à la question posée, il y a d'autres enjeux. Si je prends par exemple ce qui se passe sur la rivière de la Drôme, toutes les extractions de matériaux qui ont été faites dans des carrières n'ont pas été compensées par des apports de matériaux en amont. Si bien qu'effectivement il y a une un affouillement

important des ponts. Il y a donc dans ce cas un dysfonctionnement lié à l'exploitation des matériaux par les carriers.

Par contre, dans les torrents au moment des crues, il y a peut-être des fois des nécessités d'intervention pour faire en sorte que le torrent retrouve assez rapidement son lit et n'aille pas divaguer en rive droite ou en rive gauche. La correction au moment de la crue dépend du type de cours d'eau.

Eric GUILPART : Une des difficultés ne réside-t-elle pas dans l'appréciation de ce qu'est un entretien ou un aménagement? Les demandes récemment formulées par les communes victimes de crues est de pouvoir intervenir en amont dans le curage, qui semble-t-il est considéré comme un aménagement par l'Etat. Il faudrait peut-être revoir les définitions?

Nicole TAGAND : (*dans le chat*) La question doit se poser peut être a partir d'un constat ce sur quoi il est possible de se "prémunir" et peut être des endroits a "abandonner"?

Eric GUILPART : (*dans le chat*) Et donc il aurait fallu abandonner La Bérarde? Difficile à faire accepter avant la catastrophe, ( et même après) non?

Nicole TAGAND : (*dans le chat*) Dans l'exposé il a été dit qu'il fallait réviser les plans de prévention, donc en pratique faire un état des lieux, il ne s'agit pas d'avoir un a priori, mais d'avoir des faits devant lesquels il faut ou faudra prendre des décisions, qui idéalement devraient etre "partagées"

Vincent Koulinski : Le rapport entre la quantité d'eau et la quantité de matériaux tourne autour d'un équilibre. S'il n'y a pas assez de matériaux, cela crée des affouillements. S'il y a trop de matériaux, on a des dépôts et des débordements.

Il faut également s'intéresser aux ordres de grandeur. Si on prend le cas de la Bérarde, il y avait un programme d'aménagement des de curage où l'idée était d'enlever 16 000 m<sup>3</sup>. Or il en est arrivé 300 000. Donc le curage est en règle générale très efficace pour des petites crues mais est totalement inefficace pour des grosses crues. Ce n'est pas une solution d'aménagement par rapport à des phénomènes de grande ampleur.

François PERINET : Ancien RTMiste, j'avais l'habitude de mettre en rouge (inconstructible) au moins la moitié des cônes de déjection. J'ai l'impression que les PPRN réduisent ces zones comme peau de chagrin. Qu'en pensent nos conférenciers ?

Patrice MERIAUX : Il faudrait voir au cas par cas. A l'époque où je travaillais sur les PER (Plans d'Expositions aux Risque, ancêtre des Plans de Prévention des Risques) il y a 20 ans, on prenait alors en compte des zones de risque le long des écoulements avec une bande

d'inconstructibilité et on a introduit une zone de danger sur l'ensemble du cône de déjection. Après le danger peut être estimé avec une plus ou moins grande intensité, ce qui peut amener à distinguer plusieurs zones dans le cône de déjection.

Bernard PATIN : Il s'agit souvent aussi de notion d'acceptabilité. Pour reprendre l'exemple de Savines-le-Lac, si toute la partie urbanisée de la ville avait été placée en zone rouge, cela signifie qu'on ne peut plus rien faire. Vous ne pouvez plus construire, ni compléter votre habitation et elle peut même devenir invendable. C'est donc quelque chose qui politiquement n'est pas soutenable. Même si le risque est réel, il s'agit donc de savoir pour ces délimitations en zones rouges, bleues, blanches, si ces mesures sont supportables et acceptables pour la population.

Hervé GASDON : François, depuis que tu es parti, il y a eu très peu de PPR nouveaux dans les Hautes-Alpes. Il y a beaucoup de communes qui n'ont pas encore de PPR. Il y a un gros travail qui reste à faire sur les PPR en prenant en compte les nouvelles données climatiques et leurs répercussions sur les risques naturels.

**Jérôme BROSSERON : Quelles seraient, en gros, les différences entre le massif alpin et les Pyrénées ?**

Vincent Koulinski : Il y a tout d'abord une grosse différence par rapport aux phénomènes glaciaires car dans les Pyrénées on arrive clairement à la fin de l'histoire. Les risques glaciaires dans les Pyrénées françaises deviennent donc négligeables. Après le fonctionnement des Pyrénées est différent de celui des Alpes car on a une érosion qui est ordinairement plus faible et des phénomènes qui sont très violents, comme à Verga à côté d'Ax-les-Thermes où le village a été rasé complètement trois fois de suite. Et entre temps, comme il ne se passe « rien », c'est assez piégeux. Comment les Pyrénées vont réagir par rapport au changement climatique ? Je ne sais pas. On va avoir énormément de phénomènes de glissements de terrain. La partie ouest liée au phénomène de dépression atlantique et la partie Pyrénées orientales soumise aux phénomènes méditerranéens. La crue de 40 a montré que ces phénomènes-là étaient infiniment plus violents que les phénomènes qu'on retrouve sur le reste de la chaîne.

**Mireille PROVANSAL : Quelle est la variabilité spatiale des situations de blocage ? La question de la saturation des sols responsables par exemple des glissements de terrains dans le haut Verdon et de travaux très inefficaces sur le col d'Allos : faut-il s'attendre à un blocage stable ou à son déplacement spatial ?**

Vincent Koulinski : Il faut faire étalage de notre incompétence. C'est-à-dire que les situations de blocage sont des phénomènes qui

sont grosses à l'échelle de la France si on doit donner un ordre de grandeur. C'est un phénomène mobile, donc il n'y a *a priori* pas de secteurs plus sensibles que d'autres au phénomène de blocage. Clairement, ces phénomènes de blocage sont très défavorables pour les glissements de terrain. Effectivement, le col d'Allos a été fermé pendant tout l'été pour la première fois depuis qu'il a été construit et je ne suis pas sûr que les travaux, même très coûteux, règlent définitivement le problème.

**Yves MICHEL** : Sur certaines communes, par ex celle dont j'ai été maire 1995 - 2000, quasiment toute la surface a été mise en rouge, ça a été fait sans étude, juste pour couvrir les services en charge. En dépit du bon sens et de l'avis des locaux, non consultés. Du coup on ne peut plus rien faire...

**Hervé GASDON** : L'élaboration des PPR est avant tout une affaire de techniciens qui l'établissent à partir d'études. Dans les PPR, il y a aussi toute une recherche historique qui est faite au préalable. Mais c'est vrai qu'il n'y a pas de consultation réglementaire de la population, donc pas de réunions qui lui permette de s'exprimer ou de porter à connaissance des faits historiques qui n'ont pas été répertoriés dans les bases de données. Néanmoins, au départ c'est quand même une affaire de techniciens par rapport à ce qu'on a dit sur les aléas et sur les enjeux. Il est certain que l'élaboration d'un PPR dans une commune crée pas mal de tensions entre les élus, les techniciens, et la population. Il faudrait donc peut-être améliorer la procédure afin qu'il y ait une participation plus importante des citoyennes et des citoyens.

**Bernard PATIN** : Je confirme ce que vient de dire Hervé. Les PPRN sont soumis à enquête publique mais elles arrivent à la fin du processus. Or pour modifier un PPR au moment de l'enquête publique, c'est un peu tard et ça nécessite des réunions de concertation, de discussions, d'échanges et d'informations préalables. Quand on est au niveau de l'enquête publique, c'est trop tard, effectivement.

**Philippe MACKIEWICZ** : L'exemple de l'Islande avec le rachat par l'état des maisons menacées par la destruction liée aux volcans pourrait être une ligne de conduite future pour ces risques de crues.

**Hervé GASDON** : En France il y a la loi Barnier qui permet des indemnisations pour que les personnes quittent leur maison et aillent vivre ailleurs. Ce fonds Barnier est très coûteux. Il faut imaginer comment cela va évoluer dans l'avenir car ça va aller en augmentant : il y aura de plus en plus de glissements de terrains, de plus en plus de maisons menacées par les crues torrentielles. Comment va-t-on pouvoir faire en sorte que tous ces habitants menacés soient indemnisés pour partir vivre ailleurs ? Il s'agit d'un véritable problème qui est devant nous avec l'amplification de

ces phénomènes naturels. Il faudra imaginer des solutions curatives mais aussi préventives pour faire en sorte d'évacuer les personnes avant qu'il n'y ait de nouvelles catastrophes. Ce sont des questions qui sont extrêmement importantes et qui pour l'instant n'ont pas de réponses.

Bernard PATIN : Il ne faut pas oublier que le fonds Barnier est alimenté par la taxe risques naturels que nous payons tous sur nos assurances. Donc c'est limité.

### Autres remarques non traitées oralement

- Merci pour cette présentation claire toutefois il existe maintenant la version Montagne des PAPI avec la STEPRIM (Stratégie de Prévention des Risques en Montagne).
- Il faut travailler à une solidarité élargie autour de la GEMAPI, des territoires peuplés vers les moins peuplés.
- Frédérique : Bonsoir, qu'en est il de la réflexion sur les barrages dans le sens de la pente ( comme les castors) portée par Baptiste Morisot pour freiner plus que bloquer ? Merci.
  - Eric BURLET (SMIGIBA) : Frédérique, vaste question. Les castors font des barrages qui barrent le cours d'eau à ma connaissance, pour créer un plan d'eau à l'amont. Et si cela peut être très intéressant sur certains cours d'eau, sur un torrent avec une forte pente ce type de barrage est emporté. D'ailleurs sur le Buëch les castors ne s'acharnent pas, quand le premier barrage est emporté par une crue, ils vont en faire un sur un autre cours d'eau moins pentu. Mais il y a d'autres techniques fondées sur la nature qui peuvent être mises en œuvre dans certains cas.
  - Bernard PATIN : et oui !!! qu'est ce qu'un cours d'eau en bon état ... ou bien entretenu ..., ? notre appréciation est évaluée au regard du risque que génère l'état du cours d'eau ... mais ce n'est pas forcément le meilleur état du point de vue de l'écologie naturaliste !!
- Une crue centennale a, chaque année, une chance sur cent de se produire, ce n'est pas une crue qui se produit une fois par siècle.
- 300.000 m<sup>3</sup> = 120 piscines olympiques
- Ce qui surprend à Saint Martin de Vésubie c'est la descente du torrent en ligne droite qui augmente la vitesse et le risque
- Une expérimentation en Slovaquie complète vos propos et met en lumière le rôle des cycles courts de l'eau, et l'efficacité de travaux parfois très simples à exécuter. Un livre paraîtra au printemps.

- Si maintenant il y a des réunions avec les populations, par exemple sur les deux PPR sur La Faurie ou Aspremont dernièrement

### Messages de remerciements et félicitations

- Merci beaucoup pour ces informations.
- Bravo pour ces exposés très clairs.
- Merci beaucoup pour l'organisation de ce webinaire et à tous les conférenciers.
- Un grand merci pour tous ces exposés clairs et synthétiques !
- Merci pour vos interventions respectives. Bonne soirée
- D'autre part, bravo pour vos exposés, très pédagogiques, merci
- Merci pour ces beaux et bons exposés. Le topo de Vincent était très affolant mais bien fondé. Bravo.
- Merci, très intéressant.
- Bravo pour ces excellents exposés, très clairs et merci.
- un grand merci. ct top
- Merci beaucoup !!! à refaire. Bravo aux intervenants et bravo à la modératrice
- Merci!!
- merci, vraiment très bien
- Merci beaucoup aux organisateurs et orateurs, et très bonne soirée !
- Merci à vous
- Merci 😊
- Bravo!
- bravo

### Liens partagés

- La crue de 1957 en images : « C'est la plus importante connue depuis plus de 150 ans » :  
[https://www.ledauphine.com/societe/2024/02/11/hauts-alpes-la-c  
clue-de-1957-en-images-c'est-la-plus-importante-connue-depuis-plus-de-150-ans](https://www.ledauphine.com/societe/2024/02/11/hauts-alpes-la-c clue-de-1957-en-images-c'est-la-plus-importante-connue-depuis-plus-de-150-ans)

- Inscription webinaire Inondations FNE 03/12 14h :  
<https://framaforms.org/inscription-webinaire-inondations-fne-0312-14h-1730391031>
- Lien visio webinaire Inondations FNE 03/12 14h :  
<https://zoom.us/j/8378019705?pwd=bsqNgh3xKTHIw3zpaS84HWVSwxo2Ya.1#success>